

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
du 8 février 2024

**Délibération n°2024-002 - Administration Générale - Fontainebleau Forêt
d'Exception 2023-2027 :**

- **Approbation du dossier de demande de renouvellement du label
« Fontainebleau, Forêt d'Exception » incluant le contrat de projet**
- **Adhésion au label « Forêt d'Exception » et au comité de pilotage**
- **Désignation de représentants**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	53
Ne prend pas part au vote	0
Votants	53
Abstention	0
Suffrage exprimés	53
Majorité absolue	27
Pour	53
Contre	0

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 février, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 2 février, s'est réuni, Salle La Samoisienne, à Samois-Sur-Seine, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Francine BOLLET, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKKE, Aurélie BRICAUD, Véronique FÉMÉNIA, Marie HOLVÖET, Lamia KORT, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Chantal PAYAN, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN.

MM. Christophe BAGUET, Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, David DINTILHAC, Thibault FLINE, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michaël GOUÉ, Francis GUERRIER, Pascal GROS, Jean HÉLIE, Fabrice LARCHÉ, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Jean-Philippe POMMERET, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Alain THIERY, Cédric THOMA, Yannick TORRES, Vitor VALENTE, et Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

M. Olivier MAGRO à Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN
Mme Sandrine-Magali BELMIN à M. Thierry REYJAL
Mme Nathalie VINOT à M. David DINTILHAC
Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ
M. Frédéric VALLETOUX à Mme Hélène MAGGIORI
Mme Gwenaél CLER à Mme Francine BOLLET
Mme Isabelle BOLGERT à M. Thibault FLINE

Mme Anne GHYSSENS à M. Vitor VALENTE
Mme Mylène MUSY à Mme Sonia RISCO
M. Christian BOURNERY à M. Michel CALMY
M. Patrick POCHON à M. Jean-Philippe POMMERET

Membres absents :

Mme Sophie BERTHOLIER
Mme Anne-Sophie GUERIN
Mme Audrey TAMBORINI
Mme Marie-Laure VASSEUR
M. Jean-Claude DELAUNE
M. Thomas IANZ
M. Gérard TAPONAT
M. David DINTILHAC (pour le vote du Procès-Verbal du 14 décembre 2023)
Mme Nathalie VINOT (pour le vote du Procès-Verbal du 14 décembre 2023)
Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN (pour le vote du Procès-Verbal du 14 décembre 2023 et de la délibération N°2024/01)
M. Olivier MAGRO (pour le vote du Procès-Verbal du 14 décembre 2023 et de la délibération N°2024/01)
M. Nicolas PIERRET (pour le vote du Procès-Verbal du 14 décembre 2023 et de la délibération N°2024/01)
Mme Marie-Charlotte NOUHAUD (pour le vote du Procès-Verbal du 14 décembre 2023 et de la délibération N°2024/01)
M. Yannick TORRES (pour le vote du Procès-Verbal du 14 décembre 2023 et des délibérations N°2024/01 à N°2024/05)
Mme Sonia RISCO (pour le vote des délibérations N°2024/10 et N°2024/11)
Mme Mylène MUSY (pour le vote des délibérations N°2024/10 et N°2024/11)
M. Pascal GROS (pour le vote de la délibération N°2024/12)
M. Romain COQUERY (pour le vote de la délibération N°2024/12)

Secrétaire de Séance : M. Jean HÉLIE

Références juridiques :

- **Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-33 et L.2121-21,**
- **La Délibération N°2019-040 du 4 avril 2019 adoptant le contrat de projet « Fontainebleau – Forêt d’exception 2018-2022 »**

Rapporteur : Mme Hélène MAGGIORI

Ce point a été présenté aux commissions environnement du 23 janvier 2024, et finances, ressources humaines et mutualisation du 30 janvier 2024.

Par délibération N°2019-040, le conseil communautaire du 4 avril 2019 a adopté le contrat de projet « Fontainebleau-Forêt d’exception » pour les années 2018 à 2022.

Les signataires de ce contrat de projet se sont engagés pour cinq ans reconductibles, à mettre conjointement en œuvre engagements et actions dans le cadre de leurs compétences et de leurs moyens (techniques et financiers).

En effet, le label Forêt d’Exception, porté par l’Office National des Forêts (ONF), est une démarche d’initiative locale associant étroitement les élus et les acteurs locaux.

Les membres fixent un programme d’actions au bénéfice de la forêt et de ses patrimoines, de la dynamique économique locale et des usagers de la forêt concernée.

Le label Forêt d’Exception consacre à la fois la qualité d’un massif forestier, l’exemplarité des actions menées et des partenaires engagés.

Accusé de réception en préfecture 077-200072346-20240213-2024-002DELIB-DE Date de réception préfecture : 13/02/2024

Le Comité national d'orientation Forêt d'Exception du 21 juin 2023 a renouvelé le label Forêt d'Exception de la forêt de Fontainebleau pour la période de 2023 à 2027.

Le dossier de demande de renouvellement du label « Forêt d'Exception » inclut le contrat de projet 2023-2027 adopté par le comité de pilotage de « Fontainebleau Forêt d'Exception » le 14 avril 2023, fixant pour les cinq années à venir les principaux enjeux pour une gestion partenariale du massif forestière au service des territoires, des habitants et des nombreux visiteurs.

Ainsi, afin que le massif forestier de Fontainebleau constitue un élément clé de développement du territoire, il est proposé à la Communauté d'agglomération d'adhérer à ce projet.

Cette adhésion permet de soutenir la démarche partenariale initiée par l'ONF.

Également, les entités adhérentes sont invitées à intégrer le comité de pilotage « Forêt d'Exception », au sein du collège des partenaires. Ce comité se réunit une fois par an, afin de piloter et de suivre les actions mises en œuvre, et d'en effectuer un bilan conjointement avec l'ONF.

Quatre commissions thématiques sont également réunies, au minimum, une fois par an. Les Présidents et Vice-Présidents de ces dernières forment ensemble un comité de pilotage restreint qui se réunit une fois par an.

A cette fin, il est proposé à l'assemblée de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant, afin de siéger dans les instances concernées.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Approuver le dossier de demande de renouvellement du label « Forêt d'exception » intitulé « Fontainebleau, Forêt d'Exception », incluant le contrat de projet joint pour une durée de cinq ans, soit de 2023 à 2027,
- Renouveler l'adhésion de la Communauté d'agglomération au Comité de pilotage « Fontainebleau, Forêt d'exception »,
- Approuver de ne pas procéder par scrutin secret à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant représentants de la Communauté d'agglomération au sein du comité de pilotage et des commissions thématiques,
- Désigner M. Pascal GOUHOURY, membre titulaire et Mme Estelle BERTÉE membre suppléant, afin de siéger au sein desdits comité de pilotage et commissions,
- Autoriser M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Préciser que la présente délibération sera notifiée à l'Office National des Forêts.

Décision

L'assemblée décide à, l'unanimité, de :

- Approuver le dossier de demande de renouvellement du label « Forêt d'exception » intitulé « Fontainebleau, Forêt d'Exception », incluant le contrat de projet joint pour une durée de cinq ans, soit de 2023 à 2027,
- Renouveler l'adhésion de la Communauté d'agglomération au Comité de pilotage « Fontainebleau, Forêt d'exception »,
- Approuver de ne pas procéder par scrutin secret à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant représentants de la Communauté d'agglomération au sein du comité de pilotage et des commissions thématiques,
- Désigner M. Pascal GOUHOURY, membre titulaire, et Mme Estelle BERTÉE, membre suppléant, afin de siéger au sein desdits comité de pilotage et commissions,
- Autoriser M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- Préciser que la présente délibération sera notifiée à l'Office National des Forêts.
- Dire que la présente délibération sera notifiée à l'EPIC Pays de Fontainebleau Tourisme.

Fait les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance

Jean HELIE



Le Président,

Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le **13 FEV. 2024**
Date de mise en ligne le **13 FEV. 2024**
Notification le
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr